

Ville-evrard

La Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)

La sécurisation du circuit du médicament

La COMEDIMS

La Pharmacovigilance

Accueil des internes à l'EPS de Ville Evrard

2 juin 2020

Sylvie COULON Pharmacien, Praticien Hospitalier
Responsable PUI
Présidente de la COMEDIMS
Correspondante Locale de Pharmacovigilance

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Ville-evrard

La Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) :

Localisée sur le site de Neuilly sur Marne

Elle fait partie du **pôle CRISTALES**
qui comporte aussi les services suivants :
DIM, Spécialités et Médecine polyvalente, Préventions -
Santé Publique, ou l'Ethnopsychiatrie.

Chef de pôle : **Dr Wanda Yekhlif**
Cadre de pôle : **Valérie Watremez**




ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE




Contacts :

- **Les pharmaciens :**
 - Sylvie COULON, Responsable de la PUI
 - Isma AZIBI
 - Mathilde PERRAUDIN
 - Fadila SMAIL
 - Gérard WILLOQUET
- Pour joindre un pharmacien : poste 3496**
- **Cadre de santé :** poste 3023
- **Préparatrices en pharmacie :** poste 3477
- **Secrétariat,** poste 3032

Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Les horaires de la PUI :

- En semaine : **8h30 – 17h**
- Le samedi : permanence de **8h30 – 12h30**
- En dehors de ces horaires → **Astreinte pharmaceutique :**
 - **1 pharmacien joignable par téléphone 24h/24**
(contacter le standard de l'hôpital : 01 43 09 30 30)

Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Les livraisons de médicaments = le circuit logistique :

- **En semaine :**
3 livraisons/jour pour les UHTP et les CAC (départs de la PUI à 7-8h, 12h30, 15h) et une livraison possible pour les structures ambulatoires (8h)
- **Le samedi :**
2 livraisons (départs de la PUI à 8h, 12h30)

Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Les livraisons de médicaments = le circuit logistique :

- **En dehors des tournées prévues, en cas de traitement urgent :**
 - livraison possible à l'aide d'une société de service extérieur, en liaison avec le pharmacien d'astreinte
 - **Dispositifs d'astreinte et d'urgence sur chaque site**, comprenant environ 300 références de médicaments (sphère somatique essentiellement) et des dispositifs médicaux



Sac et trousse d'urgence



Armoire et chariot d'astreinte

Ville-evrard


Les modalités de Prescription / Dispensation / Administration des médicaments :

- **Mode informatisé** (logiciel Génois) pour toutes les Unités d'Hospitalisation Temps Plein (UHTP) et certains Centres d'Accueil et de Crise (CAC) et Hôpitaux De Jour (HDJ)
- Prescriptions manuscrites pour les autres structures
- **Analyse pharmaceutique de toutes les prescriptions médicales** (prescriptions informatisées et manuscrites)

ETABLISSEMENT

PUBLIC

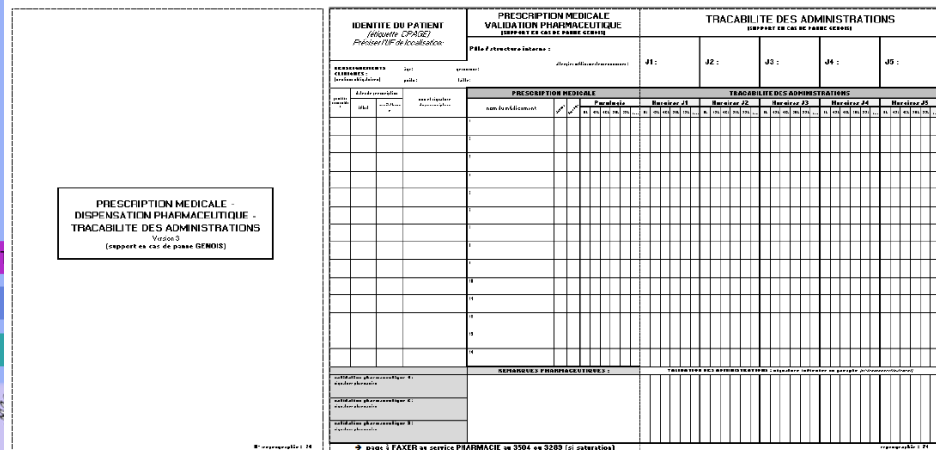
DE SANTE



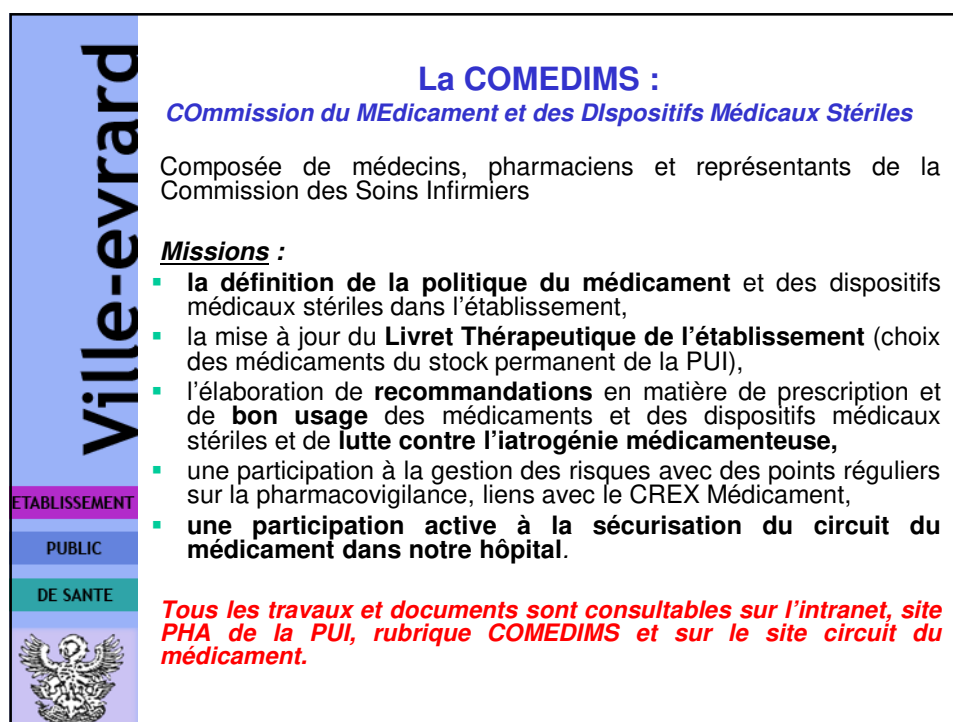
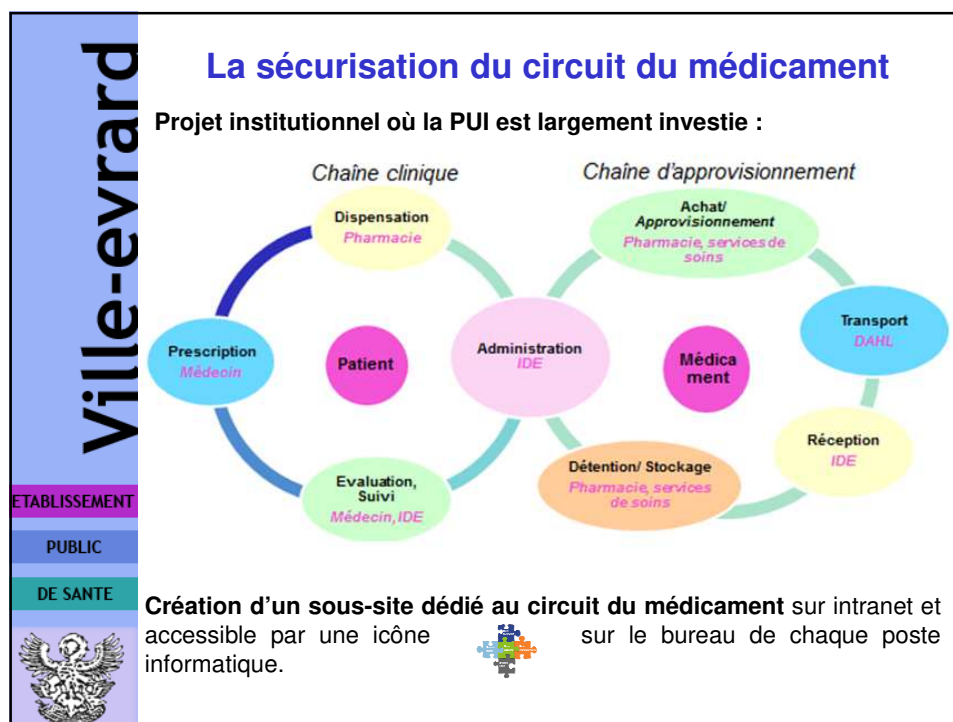
Evvard

Les modalités de Prescription / Dispensation / Administration des médicaments :

- **En cas d'indisponibilité du logiciel → procédure dégradée** (support de Prescription/Administration de médicaments format A3)



**PRESCRIPTION MEDICALE -
 DISPENSATION PHARMACEUTIQUE -
 TRACABILITE DES ADMINISTRATIONS**
 Version 3
 (support en cas de panne GENOIS)



Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE




Prescription d'un antibiotique

- Outil d'aide à la prescription :
<https://antibioclic.com/>
Outil indépendant d'aide à la décision thérapeutique en antibiothérapie, pour un bon usage des antibiotiques.
Suit les dernières recommandations en vigueur.



Ville-evrard

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



La PHARMACOVIGILANCE :

Que doit on déclarer?
Tout Effet indésirable susceptible d'être du à un médicament, y compris en cas de surdosage, de mésusage, d'abus et d'erreur médicamenteuse. En particulier ce qui est **grave** (mise en jeu du pronostic vital, prolongation d'hospitalisation...) et **ce qui est inattendu**.
Les cas de dépendances aux médicaments doivent être déclarés également.

L' objectif est d'avoir une meilleure connaissance du médicament en post AMM et de prendre localement et sur le plan national par l'ANSM des mesures adéquates de prévention du risque iatrogène (recommandations d'usage, modifications d'AMM, arrêts de commercialisation si le bénéfice/risque est jugé défavorable).

Ville-Evrard

Comment s'y prendre ?

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr/article/signaler-les-effets-indesirables-d-un-medicament>

The screenshot shows the website interface for 'Psychiatrie publique 93 Ville-Evrard'. The navigation menu includes 'Accueil', 'G01' through 'G19', 'IO2', 'IO3', 'IO5', 'Ecoles', 'PH', 'DG', 'RHM', 'DCOM', 'DQRJU', 'DAHL', 'DFST', 'DPT', 'SIH', 'DRH', 'FP', 'DS', 'Cristales', 'DIM', 'BIO', 'PHA', 'SPE', 'Ass.', 'Instances', 'Ressources', and 'Syndi'. The 'PHA' menu item is highlighted with a red arrow. Below the menu, the 'Pharmacovigilance' section is visible, with a red arrow pointing to the heading. A specific document link is also highlighted with a red arrow: 'Fiche Cerfa n° 10011*05 "déclaration d'effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament ou produit"'. The left sidebar contains 'MENU DU SITE' with categories like 'Enquêtes', 'Bibliothèques', 'Accueil PHA', 'Actualités', 'Evénements', 'Général', 'Livret Thérapeutique', 'Notes d'infos pharm', 'Pharmacovigilance', 'Procédures transversales', 'Règlements réglementaires', and 'COMEDIMS'. The 'PRACTIQUE' section includes 'Intrave', 'Agence presse médicale', 'Annuaire', 'Base doc psy, EPSVE', and 'Domiciliaire'.

Ville-Evrard

Envoyer le formulaire par courrier au Correspondant Local de Pharmacovigilance (Dr S. COULON, Pharmacie)

Ou

Appeler un pharmacien (poste **3021** ou **3496**) qui vous aidera à remplir ce formulaire.

Il est important de bien préciser la **chronologie** et **l'évolution des troubles cliniques et biologiques** (date d'instauration, de modification ou d'arrêt d'un traitement, date d'apparition des troubles cliniques...).

→ Les déclarations sont transmises au Centre Régional de Pharmacovigilance au CHU Pitié Salpêtrière puis enregistrées anonymement dans la Base nationale de Pharmacovigilance.

Ville-Evrard

Ville-evrard


Pour les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, préparateurs), une nécessité de déclarer :

- Les Effets Indésirables susceptibles d'être dus à un Médicament mais aussi,
- Les « Événements Indésirables » en particulier les « Evènements Indésirables Graves » dont certains sont liés aux produits eux même (problème d'étiquetage, de conditionnement...) ou aux pratiques ou à l'organisation.

→ Les Événements Indésirables sont souvent des évènements évitables qui ne devraient plus se produire si les mesures de prévention adéquates sont prises.

→ Gestion des risques = CREX médicaments

ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE



Ville-evrard

Merci de votre attention



ETABLISSEMENT
PUBLIC
DE SANTE

